

Le poursuivant du policier coursé à son tour

MIS EN LIGNE LE 9/11/2021 À 23:37

Le 17 août, deux jours après l'agression du policier adjoint, Jahid Benrazek est repéré rue Landouzy dans sa BMW, (qu'il conduit sans être titulaire du permis). Deux fonctionnaires lui intimant l'ordre de sortir en le mettant en joue. Il accélère, ils doivent s'écarter. Un véhicule se met en barrage. La BMW s'arrête, puis repart en marche arrière alors que les deux policiers se portent à sa hauteur. Une nouvelle fois, ils doivent s'écarter.

L'équipage affirme avoir fait les sommations « *Halte police !* », avec les brassards. « *Je ne savais pas que c'était des policiers* », se défend Jahid Benrazek. « *Quand ils m'ont braqué, je n'ai pas vu de gyrophare ni de brassard. J'ai eu peur.* » Il explique avoir pensé à des malfaiteurs qui voulaient lui voler sa BMW (en fait un véhicule de location qui lui avait été sous-loué, et qui sera retrouvé abandonné dans le parc d'activités de Witry-lès-Reims.).

Avocat du prévenu, Me Arthur De La Roche met en doute le port des brassards et obtient la relaxe de son client pour le refus d'obtempérer et les violences.

Le 1er octobre, Jahid Benrazek est de nouveau repéré alors qu'il quitte le magasin Decathlon de Cormontreuil avec une amie. C'est elle qui conduit. Il lui ordonne de ne pas s'arrêter. Elle roule à contresens, grille des feux, slalome entre des voitures, passe à toute vitesse devant le collège Paul-Fort où des élèves doivent s'écarter, escalade un trottoir, crève un pneu et roule encore une trentaine de mètres avant de s'immobiliser rue Estienne-d'Orves.

Jahid Benrazek jaillit et « *fonce tête baissée* » sur un policier qui prend le choc en plein thorax. La percussion est d'autant plus violente que le prévenu est de forte corpulence : le fonctionnaire est « *propulsé* » contre son véhicule puis au sol. Dernier acte avant l'interpellation du prévenu, accusé de rébellion mais là aussi le tribunal le relaxe. Reste le défaut de permis du 17 août et la complicité du refus d'obtempérer du 1er octobre pour lesquels, avec les faits du 15 août, il est condamné à 18 mois de prison ferme. Son amie avait fait l'objet d'un rappel à la loi pour la course-poursuite.